

Somme aval et Cours d'eau côtiers

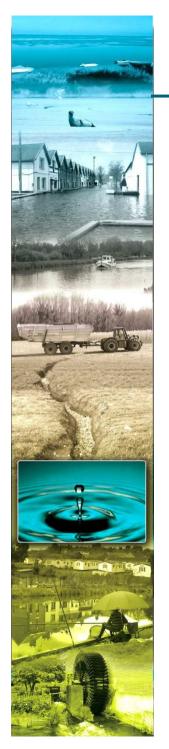
COMMISSION THÉMATIQUE « RESSOURCE EN EAU »

ETAT DES LIEUX

Présidée par M. Deflesselle



Dury, le 19 Septembre 2013



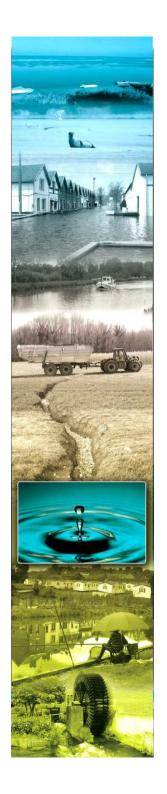
Objectifs de la réunion



- 1. Validation du compte-rendu
- Problématique ANC dans les SAGE
- 3. Qualité des eaux estuariennes et littorales :
- Masse d'eau de la Baie de Somme
- Masse d'eau côtière Warenne-Ault

Qualité de l'eau - DCE Qualité des eaux de baignade Qualité des eaux conchylicoles

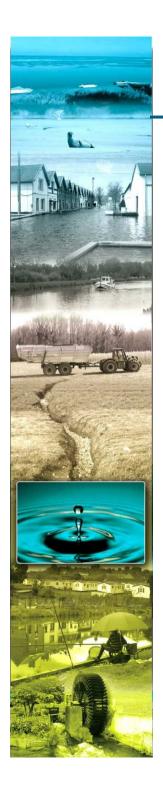
- 4. <u>Directive nitrates: Nouveau zonage et programmes d'action</u>
- 5. Questions diverses
- MAE-t : refus du territoire du SAGE
- Bilan « Questionnaire destinées aux communes »





Préambule sur le SAGE

Somme aval et Cours d'eau côtiers



LES DOCUMENTS DU SAGE



Le SAGE = Outil de planification de la ressource en eau

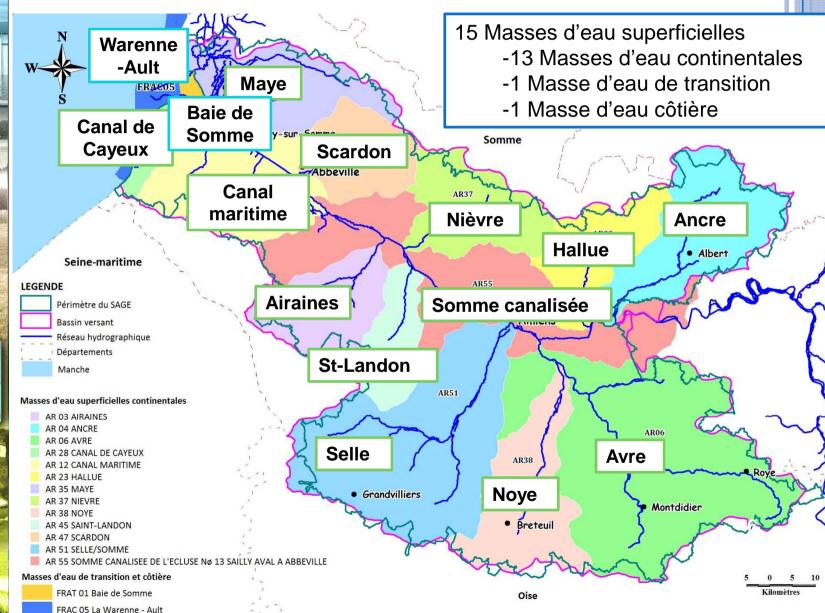
Il est composé de différents documents :

- √ Un Etat des lieux /diagnostic du territoire
- ✓ Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD)
 - Opposable à l'administration
- ✓ Un Règlement
 - Opposable aux tiers

PÉRIMÈTRE DU SAGE ameva Aménagement et valorisation du basein de la Somme 569 COMMUNES — 3 DÉPARTEMENTS Saint-Valery-sur-Somme Somme **PAS-DE-CALAIS** Abbeville 8 communes Seine-maritime **SOMME** 485 communes Amiens LEGENDE Bassin versant Périmètre du SAGE Réseau hydrographique Départements • Grandvill OISE Montdidier 76 communes Communes Mer Oise

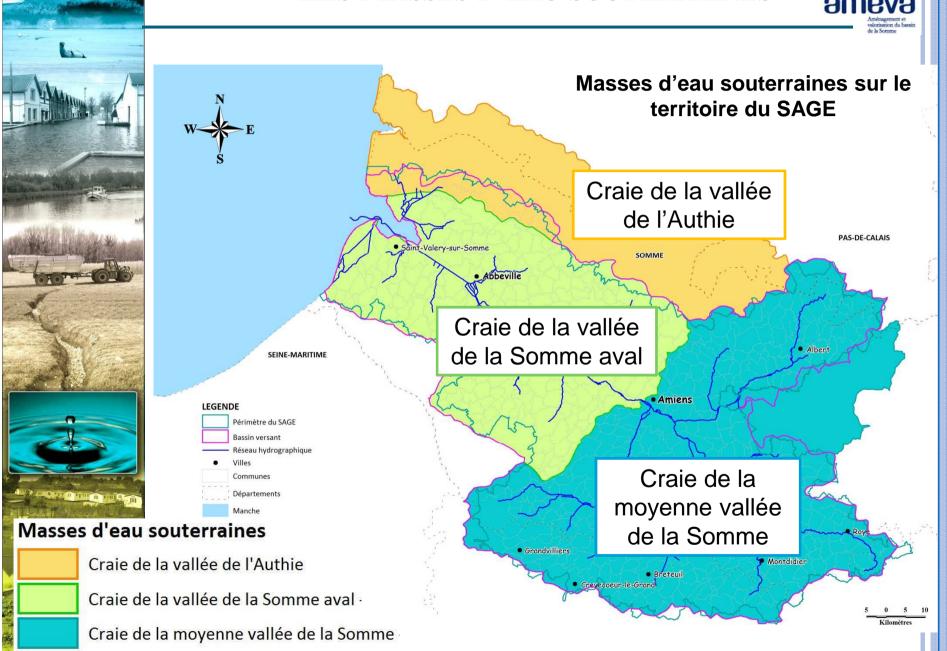
LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

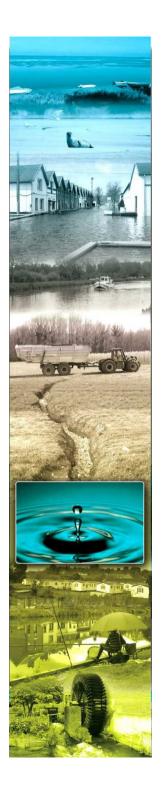




LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

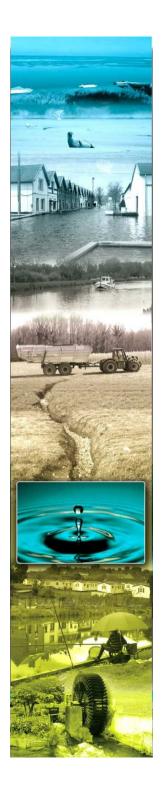








1) Validation du compte-rendu





2) Assainissement non collectif et Zone à Enjeu Environnemental

- Nouvelle réglementation
- Travail demandé aux SAGE



NOUVELLE RÉGLEMENTATION



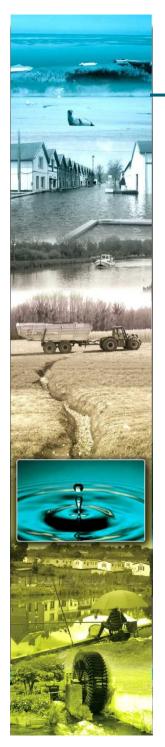
Evolution de la réglementation nationale

Prioriser et dimensionner l'action au regard du ratio coût/bénéfice

Réhabiliter en priorité les installations présentant un <u>danger pour la santé</u> ou un <u>risque pour l'environnement</u>

➡ Faciliter et harmoniser la mission SPANC

Uniformiser les modalités d'exercice de la mission de contrôle Formaliser les documents remis aux usagers



NOUVELLE RÉGLEMENTATION



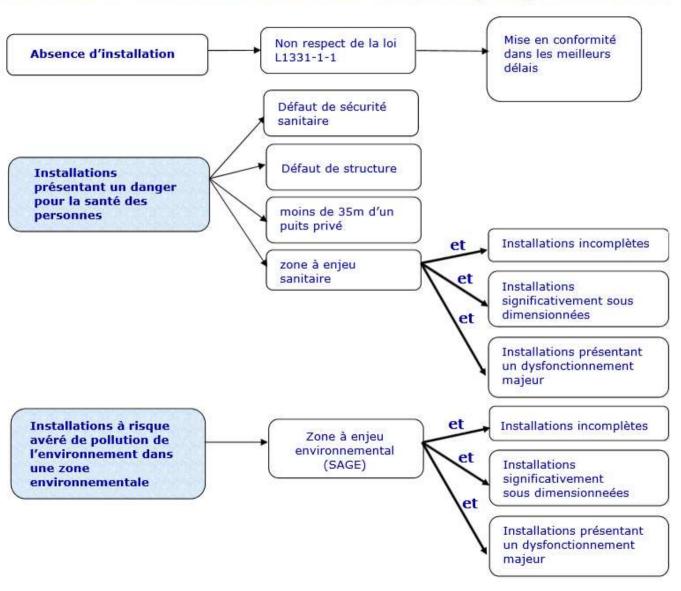
Modification de l'arrêté « contrôle » du 27/04/2012

- contrôle de conception et d'exécution sur la conformité
- double approche sur les installations existantes :
 - notion de conformité ▶ pas de travaux
- notion de danger pour les personnes et/ou de risque environnemental avéré ► <u>travaux</u>
 - critères de modulation de la périodicité des contrôles
- évaluation des dangers pour la santé et des risques pour l'environnement

=> Arbre d'évaluation

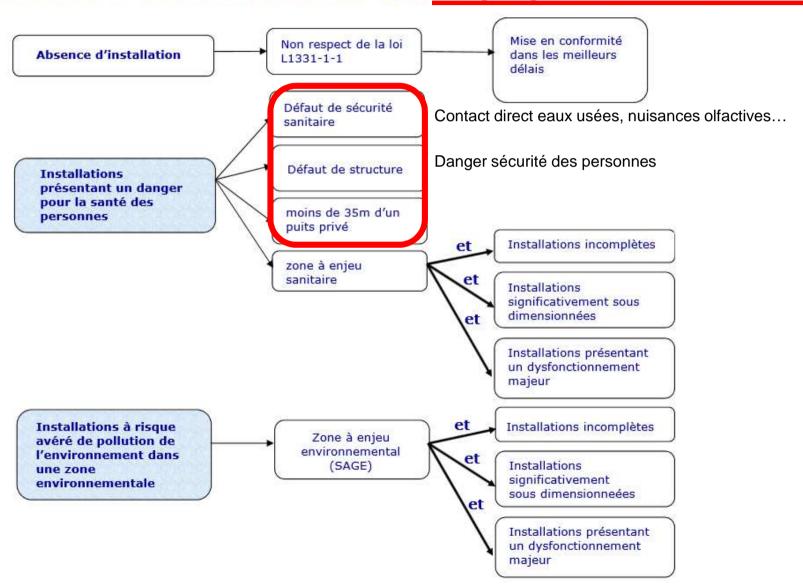






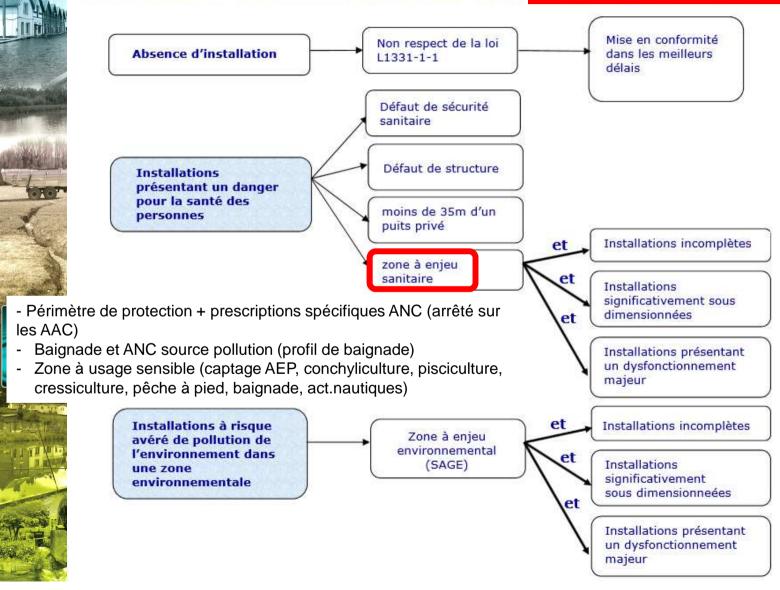
NOUVELLE RÉGLEMENTATION





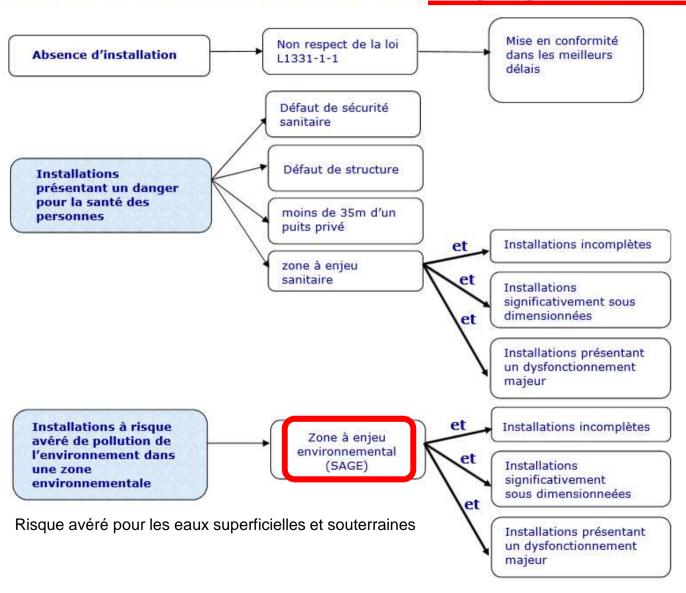
NOUVELLE RÉGLEMENTATION







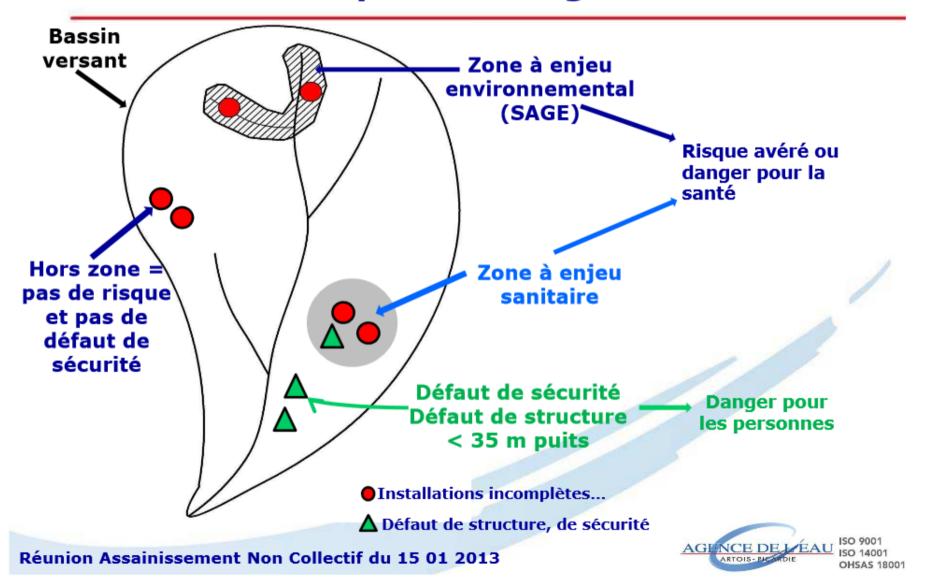


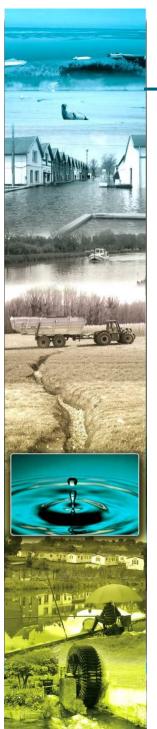


NOUVELLE RÉGLEMENTATION



exemple de zonages :





TRAVAIL DEMANDÉ AUX SAGE



Arrêté du 27 avril 2012 : article 2, paragraphe 4

Zones à enjeu environnemental = les zones identifiées par le SDAGE ou le SAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif sur les têtes de bassin et les masses d'eau

Méthode définie par l'AEAP :

Pilotée par les animateurs de SAGE en lien avec les SPANC :

- Travail uniquement sur les eaux superficielles
- reprendre l'ensemble des données disponibles (état des lieux des SAGE, ORQUE, données milieux...)
- exclure les zones où il n'y a pas de problème de macro-polluants ou de bactério,
- Identifier avec les SPANC les habitations ou ensembles d'habitations ayant un impact avéré sur le milieu (calcul dilution, analyse, etc)

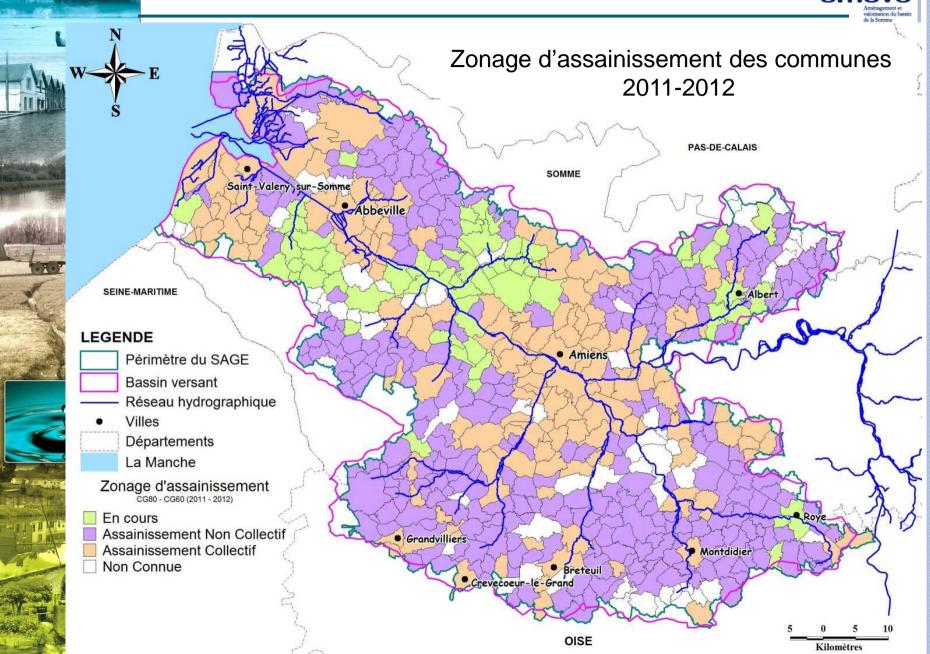
TRAVAIL DEMANDÉ AUX SAGE





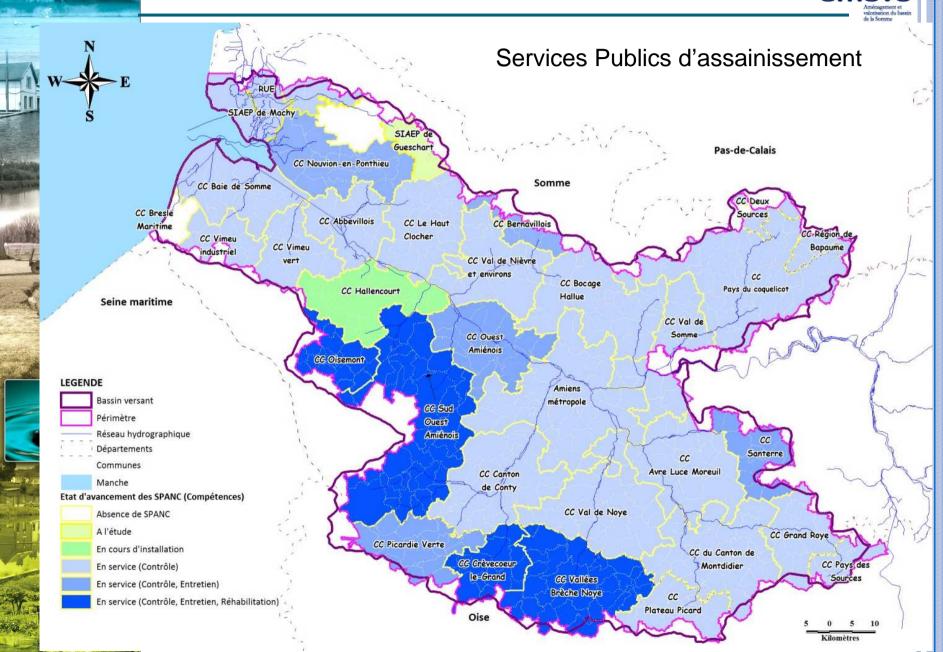
TRAVAIL SUR LE SAGE





TRAVAIL SUR LE SAGE

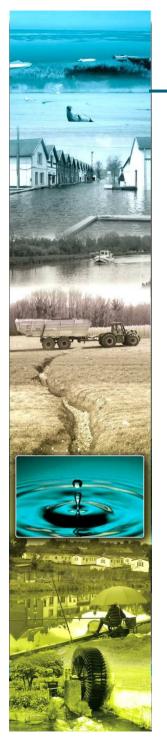




TRAVAIL SUR LE SAGE



					Aménagement et
	SPANC	Compétence s	% diagnostics	% de non- conformité	Nombre d'installations impactant le milieu
	CC SOA	C, E, R	52	64	NSP
	CC Santerre	C, E	80	70	Pas de cours d'eau
	CC Roye	C, R	11	1	
	CC Coquelicot	С	6,5	1	
	CC Conty	C, E	100	70	30 mais avec pré-traitement
を表	CC Bocage Hallue	C, (E, R en 2014)	68	30	NSP
	CA Amiens métropole	С	En cours (Véolia)	32	
	CC Nouvion-en- Ponthieu	C,E	En cours (Véolia)		
9.5	CC Haut Clocher	С	En cours (Véolia)		
	SIEPA de Machy	С	En cours (Véolia)		
	CC Vimeu industriel	С	En cours (Véolia)		
4	CC Ouest Amiénois	C, E	En cours (Véolia)		
	CC Vimeu Vert	С	60	?	3 communes concernées dont 2 diagnostiquées (Miannay et Cahon-Gouy, Toeuffles en cours)
	CC Val de Noye	С	100	80	Dommartin, La Faloise, Epagny, Fouencamps? (à vérifier sur papiers)
	CC Val de Nièvre	С	22	90	Canaples, Havernas



PROPOSITION SUR LE SAGE

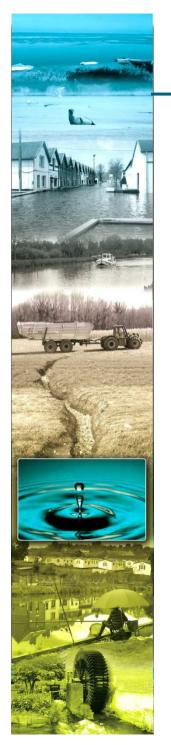


1. Cibler comme **Zone à Enjeu Environnemental** :

- les communes traversées par un cours d'eau (216 communes)
- les communes comportant une enveloppe issue de la cartographie des Zones à Dominante Humide (13 communes)
- les communes de la frange littorale (12 communes)
- → 241 communes en ZEE sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

→ 133 communes en ZEE sur le SAGE Haute Somme

PROPOSITION SUR LE SAGE eveme Pas-de-Calais Saint-Valery-sur-Somme Somme CC Val de nièvre Seine maritime Amiens CC Sud Ouest LEGENDE Bassin versant CC Canton Périmètre Départements Réseau hydrographique Manche Communes • Grandvilliers Proposition de ZEE Montdidier Communes riveraines des cours d'eau Breteuil Communes comportant une enveloppe Zone à Dominante Humide Communes de la frange littorale



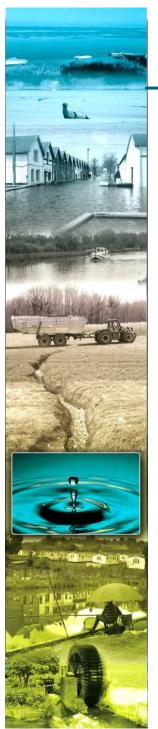
PROPOSITION SUR LE SAGE



- 1. Cibler comme **Zone à Enjeu Environnemental** :
- les communes traversées par un cours d'eau (216 communes)
- les communes comportant une enveloppe issue de la cartographie des Zones à Dominante Humide (13 communes)
- les communes de la frange littorale (12 communes)
- → 241 communes en ZEE sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

2. <u>Travail plus précis avec le SPANC</u> sur chaque territoire

- Vérification de terrain pour appuyer le risque « avéré »
- Sélection des installations en non-conformité qui portent atteinte aux milieux aquatiques et seraient susceptibles d'être éligibles aux financements de l'AEAP



MODALITÉS DE FINANCEMENTS



Conditions d'éligibilité aux financements de l'AEAP

Territoire zoné en ANC (procédure terminée)

SPANC opérationnel

PPC signé avec la collectivité : tranche ferme inférieure à 1% du nombre d'installations zonées en ANC

Convention de partenariat avec la collectivité

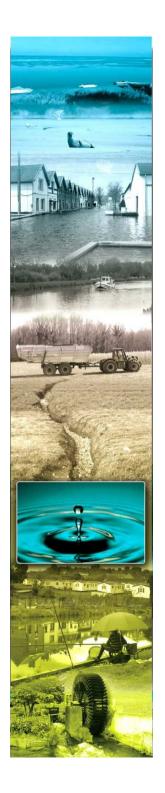
immeuble > 5 ans

hors mutation à titre onéreux depuis le 01/01/2011

le diagnostic a mis en évidence des installations présentant un risque sanitaire et/ou environnemental avéré

Critères de priorité :

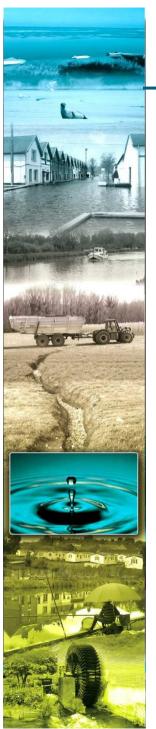
pas de zonage





3) Etat des lieux du SAGE:

Qualité des eaux de transition et côtières



DIRECTIVE CADRE STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN



<u>Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin – 2008/56/CE du 17 juin 2008</u>

Vise à promouvoir l'utilisation durable des eaux marines et la préservation des écosystèmes marins

→ Objectif d'atteinte du Bon état pour les eaux marines pour 2020

Prise en compte de tous les milieux protégés De l'ensemble des activités humaines ayant un impact sur le milieu marin

Définition du Bon état écologique des eaux marines :

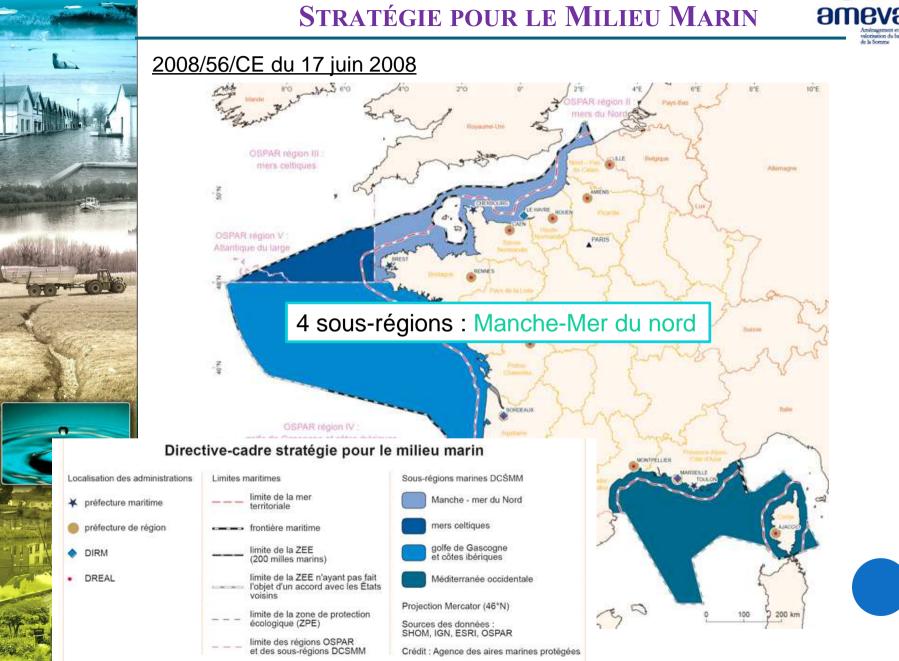
➡ Arrêté du 17 décembre 2012 relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines

Complété par

- un arrêté du 17 décembre 2012 définissant les critères et méthodes pour l'évaluation initiale de l'état des eaux et l'impact des activités humaines
- Un arrêté du 18 décembre 2012 définissant les critères et méthodes pour la définition des objectifs environnementaux

DIRECTIVE CADRE





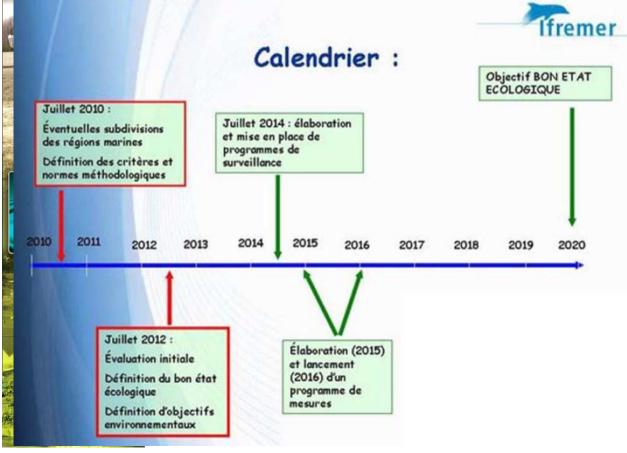
DCSMM

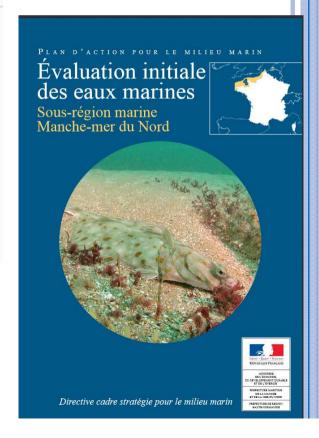




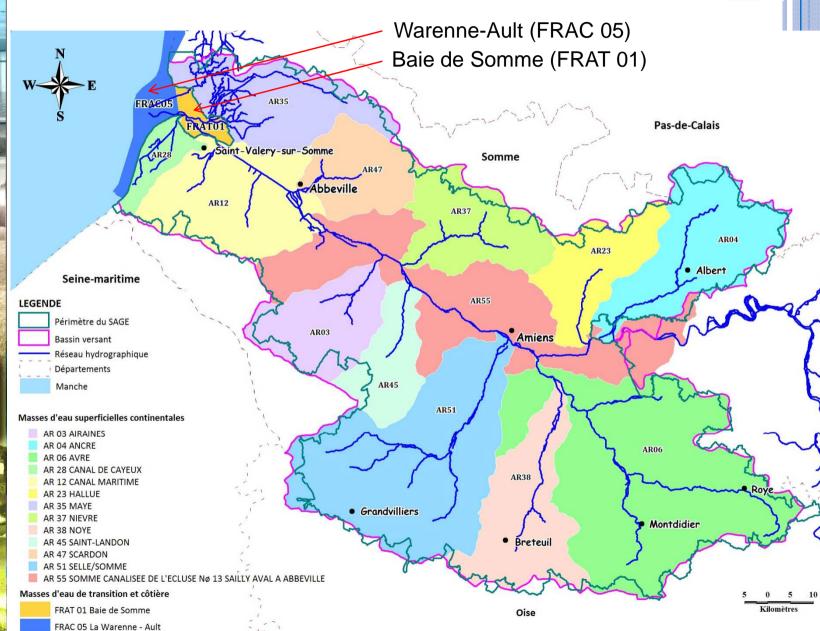
Plan d'action en 5 phases :

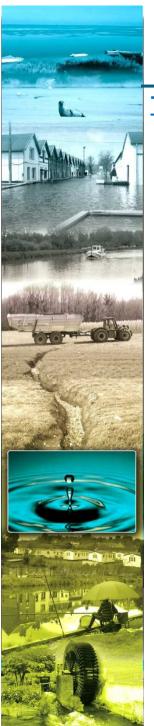
- -Evaluation initiale de l'état écologique et de l'impact des activités humaines (21/12/2012)
- -Définition du Bon état écologique sur descripteurs qualitatifs (17/12/2012)
- -Définition d'objectifs environnementaux avec indicateurs associés
- -Programme de surveillance (2014)
- -Programme de mesures (2015)













Typologie des masses d'eau côtière et de transition (circulaire 2005-11 du 29 avril 2005)

= milieux aquatiques homogènes (relief, géologie, climat, débit...) → influence structurante sur la répartition géographique des organismes biologiques.

Typologie => définition des conditions de référence et du bon état écologique.

pour les eaux de transition :

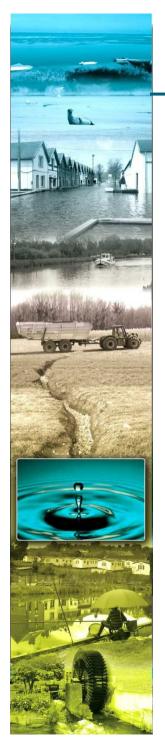
- la salinité,
- le marnage,
- le mélange,
- le pourcentage de la masse d'eau occupé par la zone intertidale,
- le débit,
- la surface du bassin versant,
- la surface de l'estuaire
- la turbidité.

Baie de Somme = petit estuaire

pour les eaux côtières :

- le marnage,
- la profondeur,
- la vitesse du courant,
- l'exposition aux vagues,
- le temps de résidence,
- le mélange,
- les deux principaux substrats
- le pourcentage de la masse d'eau occupé par la zone intertidale.

Warenne-Ault : Côte à dominante sableuse





Paramètres analysés : Analyses préconisées par la DCE

		Eaux côtières	Eaux de transition
État écologique déterminé	Éléments de qualité biologiques	Phytoplancton	Phytoplancton (dans certaines masses d'eau seulement)
par	par	Macroalgues (intertidales, subtidales et blooms)	Macroalgues (intertidales, subtidales et blooms)
		Angiospermes	Angiospermes
		Invertébrés benthiques de substrat meuble	Invertébrés benthiques de substrat meuble
			Poissons
	Éléments de qualité physico-chimiques soutenant la	Température	Température (dans certaines masses d'eau seulement)
	biologie	Turbidité	Turbidité (dans les lagunes méditerranéennes)
		Oxygène dissous	Oxygène dissous
		Nutriments	Nutriments
	Hydromorphologie	Hydromorphologie	Hydromorphologie
État chimique déterminé par	Éléments de qualité chimiques	41 substances suivies dans l'eau (8) dangereuses prioritaires (33) prioritaires	41 substances suivies dans l'eau (8) dangereuses prioritaires (33) prioritaires





Réseaux de mesures nationaux

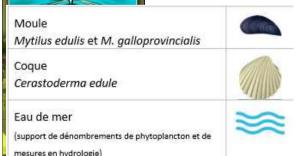
REMI	Réseau de contrôle microbiologique		
REPHY	Réseau de surveillance du phytoplancton (flore totale et flore toxique)		
ROCCH	Réseau national d'observation du milieu marin		
	- eau (physico-chimie, chlorophylle a et phéopigments)		
	- matière vivante (micropolluants organiques et minéraux dans chair bivalves)		
	- sédiment (micropolluants organiques et minéraux et pesticides sur sédiments)		
SRN	Réseau de Suivi Régional des Nutriments		
REBENT	Faune et Flore benthiques		

Zone N° 006 - Baie de Somme - large

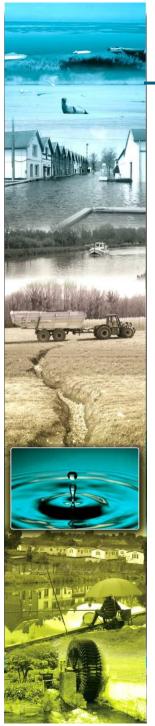
Point	Nom du point	REMI	REPHY	ROCCH
006-P-001	At so		≋	
006-P-009	Pointe de St Quentin	(File		
006-P-020	Bois de Cise	(Max		

Zone N° 007 - Baie de Somme

Point	Nom du point	REMI	REPHY	ROCCH
007-P-001	R6 Somme nord			
007-P-002	R11 Somme sud			







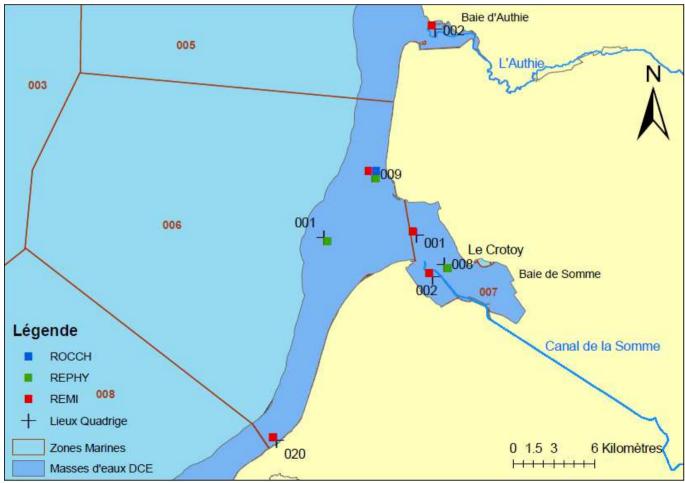


Réseaux de mesures

REMI : réseau de contrôle microbiologique

REPHY : réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines

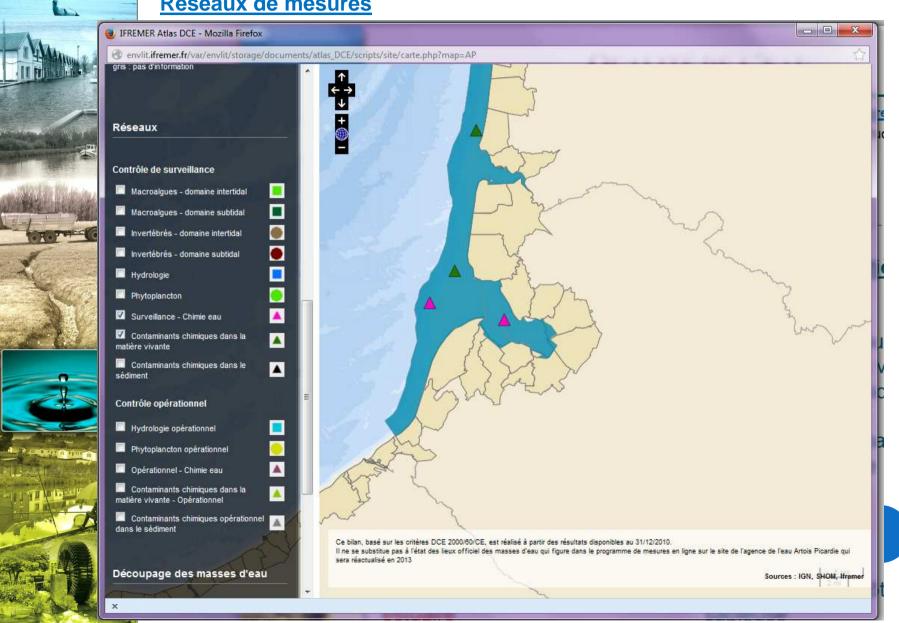
ROCCH : réseau d'observation de la contamination chimique

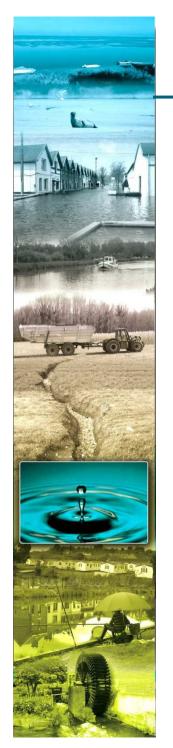






Réseaux de mesures







Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE

Masse d'eau de transition : Baie de Somme (FRAT 01) 39,55 km²

Objectif d'atteinte du bon état : écologique 2021, chimique 2027

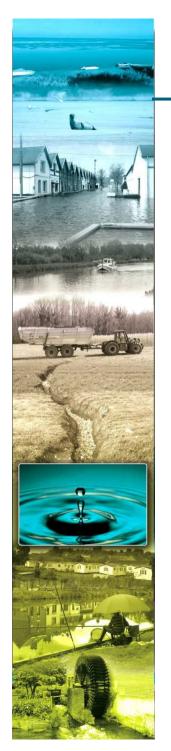
État biologique 2012 : Médiocre Etat physico-chimique 2012 : Bon

Etat écologique 2012 : Médiocre

Etat chimique 2010 : Bon

Préconisations sur les ME continentales ayant un impact direct :

Canal maritime
Canal de Cayeux
Maye





Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE

Masse d'eau côtière : Warenne-Ault (FRAC 05) 134.5 km²

Objectif d'atteinte du bon état : écologique 2021, chimique 2027

État biologique 2012 : Moyen

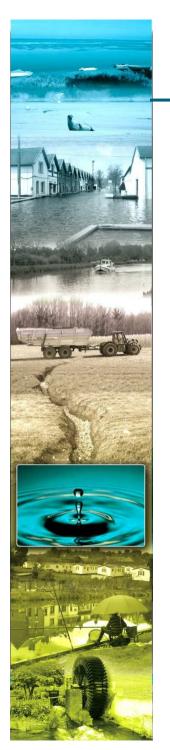
Etat physico-chimique 2012 : Bon

Etat écologique 2012 : Moyen

Etat chimique 2010 : Bon

Préconisations sur les ME continentales ayant un impact direct :

Canal maritime
Canal de Cayeux
Maye





Directive eaux de baignade 76/160/CEE

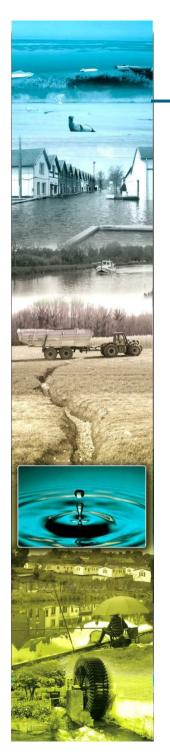
remplacée par la directive 2006/7/CE au 31 décembre 2014

<u>But :</u> Suivre la qualité des eaux de baignade : eau douce et salée => risque pour la santé des baigneurs

Suivi de l'impact que pourraient avoir les rejets en amont des sites (assainissement, eaux pluviales, etc.)

=> Outil d'aide à la décision pour les collectivités (meilleure gestion des eaux pluviales par ex.)

Contrôles sanitaires effectués par l'ARS, sous couvert du ministère de la Santé





Directive eaux de baignade 76/160/CEE

remplacée par la directive 2006/7/CE au 31 décembre 2014

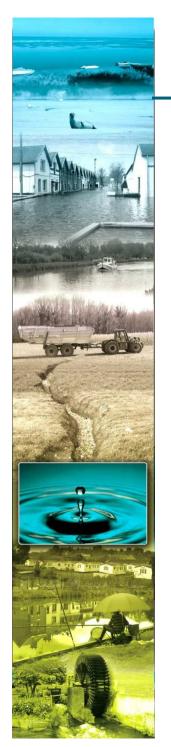
Qu'est-ce qu'un site de baignade?

« Zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneur et qui n'ont pas fait l'objet d'interdiction »

=> recensement effectué par les communes

Points de prélèvement de contrôle :

Déterminé par l'ARS et le gestionnaire dans la zone de fréquentation maximale. Identique d'une année sur l'autre.





Directive eaux de baignade 76/160/CEE

remplacée par la directive 2006/7/CE au 31 décembre 2014

Période de suivi : ensemble de la saison balnéaire.

15 juin au 15 septembre (plus courte en eau douce)

Fréquence des prélèvements :

1 entre 10 et 20 jours avant le début de la saison

2 mini par mois pendant la saison (1 quand la qualité des 2 dernières années n'a pas été altérée)

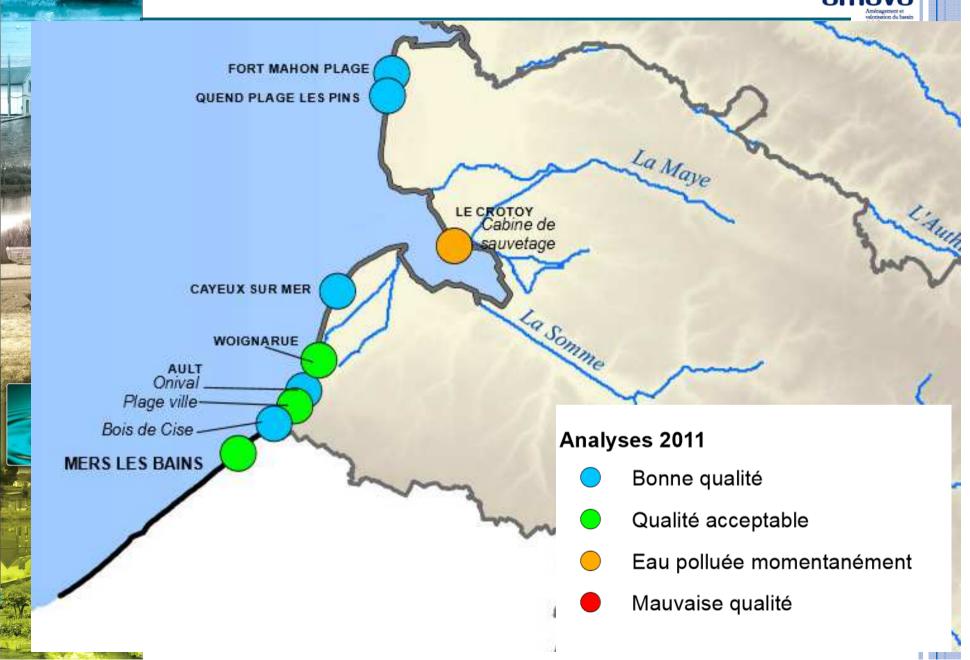
Depuis la directive 2006/7/CE : 4 mini par saison.

Quand un résultat signale une dégradation, les prélèvements sont effectués quotidiennement jusqu'au retour à une situation conforme.

Analyse des échantillons :

Par des laboratoires agréés par le ministère, conformément aux normes en vigueur













QUEND-PLAGE-LES-PINS



CAYEUX-SUR-MER

WOIGNARUE





Classement des plages (Analyses 2012)









EAU POLLUÉE MOMENTANÉMENT







2 années de pollution constatée – Le Crotoy

	carte de qualité	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	201	2012	2013
	(année de prélèvement)	(1989)	(1990)	(1991)	(1992)	(1993)	(1994)	(1995)	(1996)	(1997)	(1998)	(1999)	(2000)	(2001)	(2002)	(2003)	(2004)	(2005)	(2006)	(2007	(2008)	2009)	(201	(2011)	2012)
LE CROTOY	Cabine de sauvetage																								
CAYEUX SUR MER	Plage de la ville																								
WOIGNARUE	Plage surveillée																								
AULT	Onival																								
AULT	Plage de la ville																								
AULT	Bois de Cise																								

 	and the same of th				
	BONNE G	UALITE			
	QUALITE	MOYEN	NE		
	EAU MON	MENTAN	EMENT	POLLUE	E
	MAUVAIS	E QUAL	ITE		
*	BAIGNAE	E INTER	DITE		



Résultats des analyses :

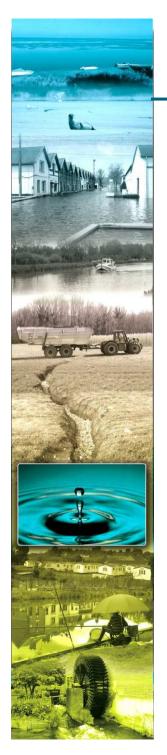
≯ E. Coli

Causes envisagées :

Assainissement et pluvial

Actions:

Programme pluriannuel concerté AEAP/Le Crotoy (Ass), Amélioration de la collecte du pluvial (Le Crotoy) Amélioration STEP de Rue, Crécy-en-Ponthieu, Cauyeux, St-Valery-sur-Somme





Contexte réglementaire

Issu de la nouvelle directive 2006/7/CE

Outil d'aide à la décision pour les collectivités car :

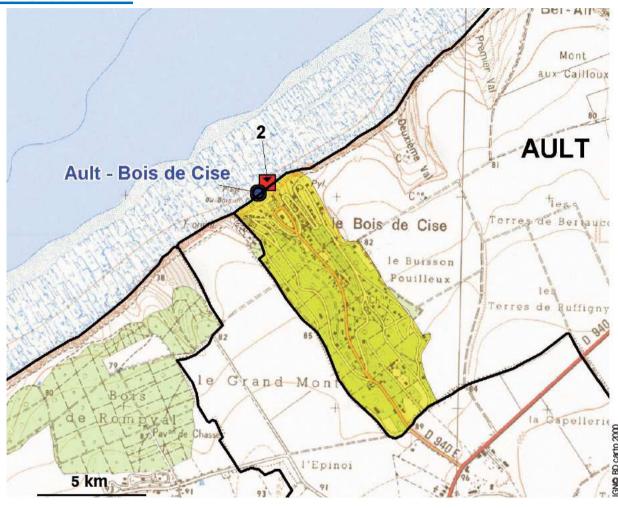
- Identification des sources de pollution
- Définition des mesures de gestion à mettre en œuvre
- Définition des actions

6 profils sur les plages du SAGE :

- Bois de Cise à Ault
- Ville de Ault
- Onival à Ault
- Woignarue
- Cayeux-sur-Mer
- Crotoy



Bois de Cise à Ault

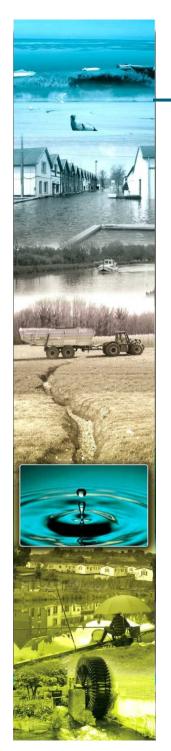


LÉGENDE

 Point de surveillance de la qualité des eaux de baignade Limite de commune

Zone en assainissement non collectif

Exutoire pluvial





Bois de Cise à Ault

Qualité des eaux de baignade :

Selon la directive 76/160/CEE

				20 0000 00000000
Année	2007	2008	2009	2010
Classement	А	В	А	А
Année	2007	2008	2009	2010
Classement	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne

Selon la directive 2006/7/CE

Inventaire des sources de pollution et risques associés

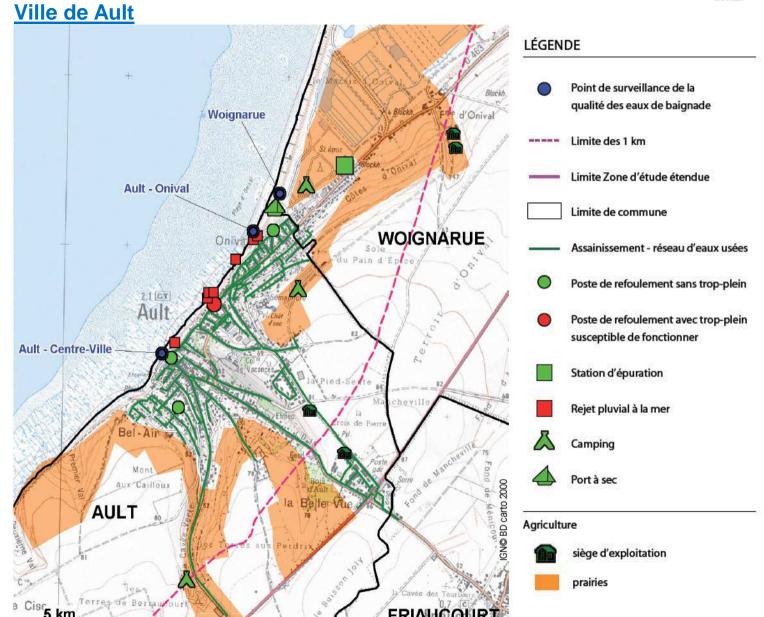
Localisation du risque	Fréquence	Conditions météo- océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Rejet eaux pluviales n°2	Temps de pluie	Pluie	Fort	1
Assainissement non collectif non conforme	Permanent	-	Faible	2

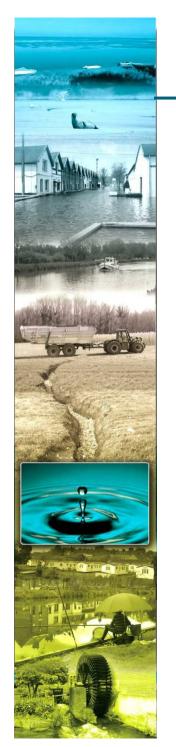
Plans d'action

- Limitation des rejets d'eaux pluviales sur le littoral
- Poursuite des diagnostics et réhabilitations des installations d'ANC
- Mise en place de l'interdiction des animaux domestiques sur la plage

Révision En 2015









Ville de Ault

Qualité des eaux de baignade :

Selon la directive 76/160/CEE

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	А	/	А	В

Selon la directive 2006/7/CE

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	Excellente	1	/	1

Inventaire des sources de pollution et risques associés

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météo- océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Rejet eaux pluviales	Temps de pluie	Pluie	Fort	1
Trop-plein du poste de refoulement du bld St-Valéry	Rare	Pluie	Moyen	2
Chevaux sur la plage	Exceptionnel	-	Faible	3

Plans d'action

- Limitation des rejets d'eaux pluviales sur le littoral
- Limitation des rejets d'eaux usées vers le milieu naturel
- Mise en place de l'interdiction des animaux domestiques sur la plage

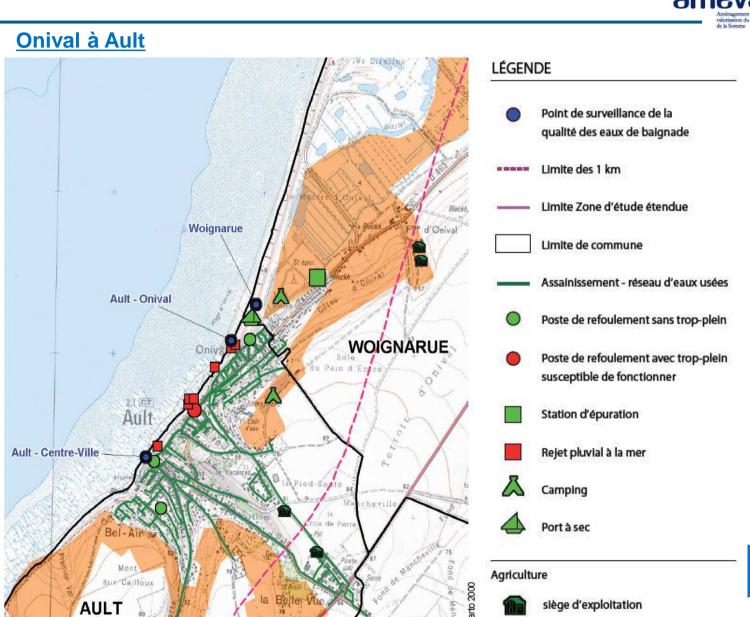
Révision

Qualité excellente donc profil réexaminé uniquement si la qualité se dégrade

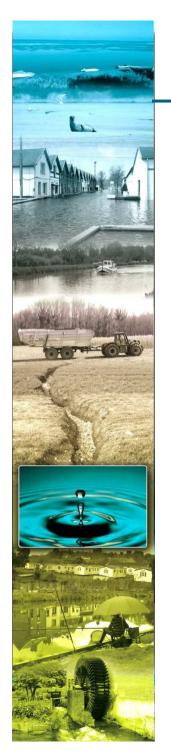
5 km

PROFIL DE BAIGNADE





prairies





Onival à Ault

Qualité des eaux de baignade :

Selon la directive 76/160/CEE

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	А	А	В	А

Selon la directive 2006/7/CE

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

Inventaire des sources de pollution et risques associés

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météo- océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Rejet eaux pluviales	Temps de pluie	Pluie	Fort	1
Trop-plein du poste de refoulement du bld St-Valéry	Rare	Pluie	Moyen	2
Chevaux sur la plage	Exceptionnel	-	Faible	3

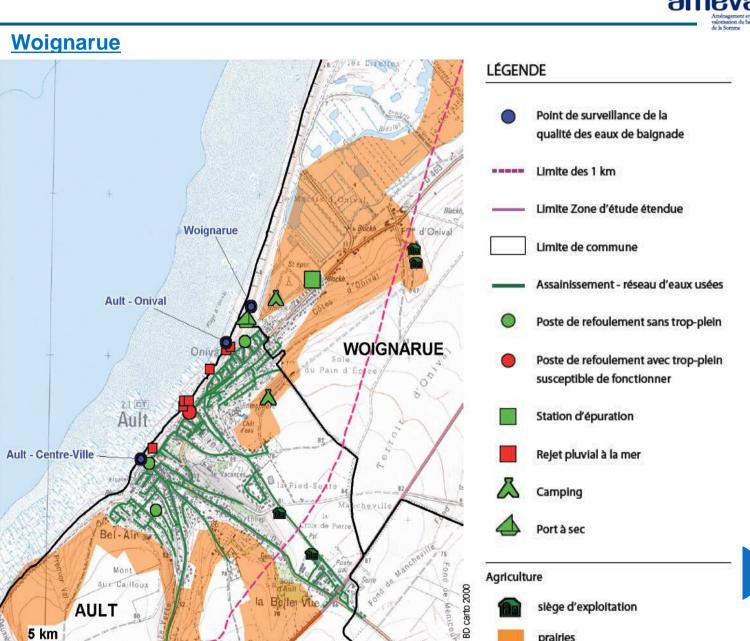
Plans d'action

- Limitation des rejets d'eaux pluviales sur le littoral
- Limitation des rejets d'eaux usées vers le milieu naturel
- Mise en place de l'interdiction des animaux domestiques sur la plage

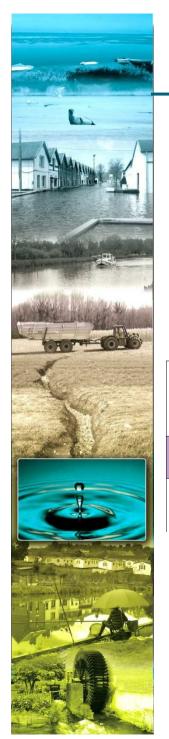
Révision

Qualité excellente donc profil réexaminé uniquement si la qualité se dégrade





prairies





Woignarue

Qualité des eaux de baignade :

Selon la directive 76/160/CEE

	2010
Classement A A A	В

Selon la directive 2006/7/CE

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

Inventaire des sources de pollution et risques associés

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météo- océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Rejet eaux pluviales d'Ault	Temps de pluie	Pluie	Fort	1
Chevaux sur la plage	Exceptionnel	-	Faible	2

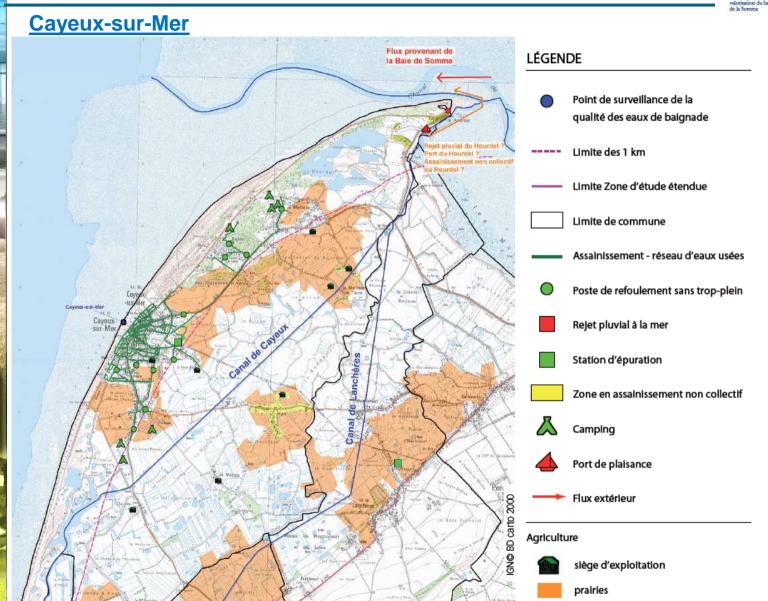
Plans d'action

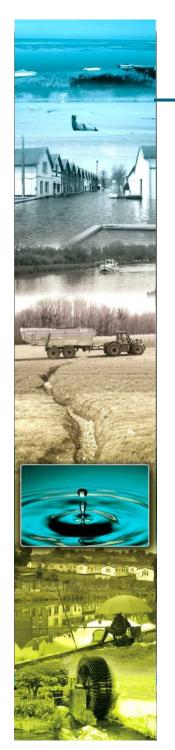
- Limitation des d'eaux pluviales sur le littoral d'Ault
- Mise en place de l'interdiction des animaux domestiques sur la plage

Révision

Qualité excellente donc profil réexaminé uniquement si la qualité se dégrade









Cayeux-sur-Mer

Qualité des eaux de baignade :

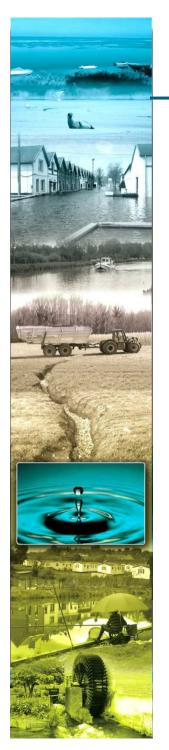
Selon la directive 76/160/CEE

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	А	В	В	В
Année	2007	2008	2009	2010
Classement	Excellente	Bonne	Excellente	Bonne

Selon la directive 2006/7/CE

Inventaire des sources de pollution et risques associés

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météo- océaniques défavorables		Évaluation du risque relatif	Actions associées	
Canal à Poissons	Permanent				Moyen	4 - 6
Port de plaisance du Hourdel	Permanent				Moyen	3
Assainissement non collectif non conforme du Hourdel	Permanent	Permanent en		Vent fort	Moyen	2
Rejets pluviaux à Saint-Valéry	Temps de pluie		Ş	\ \	Moyen	1
La Somme	Permanent				Faible	4 - 5 - 6
Chevaux sur la plage	Exceptionnel	-		Faible	7	
Camping-cars	Rare (accientel)	-		Faible	-	





Cayeux-sur-Mer

Plans d'action (échelle communale)

- Limitation des rejets d'eaux pluviales sur le littoral (le Hourdel)
- Poursuivre la mise en place de l'assainissement collectif sur le secteur du Hourdel
- Limitation des risques de déversement des eaux noires dans le milieu naturel au niveau des ports de plaisance

Plans d'actions complémentaires (zone d'étude étendue)

- Limitation des rejets d'eaux pluviales sur le littoral (en baie de Somme)
- Limitation des risques de déversement des eaux noires dans le milieu naturel au niveau des ports de plaisance (St-Valery-sur-Somme, Le Crotoy)
- Maintien et/ou amélioration du traitement tertiaire de désinfection des stations d'épuration rejetant dans la Somme et ses affluents.
- Sensibilisation sur la gestion des moutons de prés salés lors de grandes marées
- Réduction des flux d'origine agricole
- Mise en place de l'interdiction des animaux domestiques sur la plage

Etudes complémentaires

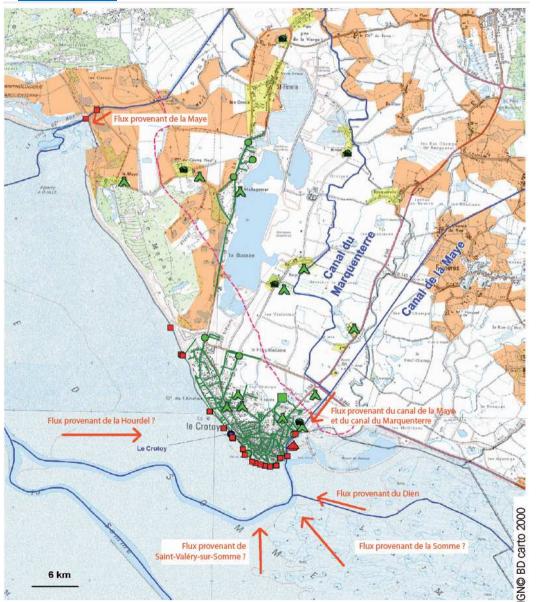
- Etude de modélisation des rejets en baie de Somme
- Campagne de mesures complémentaires (analyses) en baie de Somme

Révision

En 2015



Le Crotoy

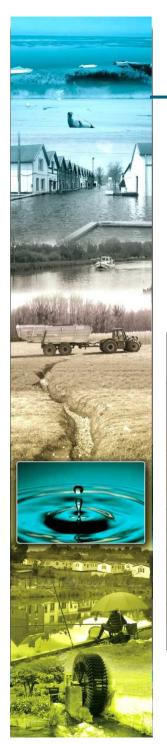


LÉGENDE

- Point de surveillance de la qualité des eaux de baignade
- ---- Limite des 1 km
- Limite Zone d'étude étendue
- Limite de commune
- Assainissement réseau d'eaux usées
- Poste de refoulement sans trop-plein
- Rejet pluvial à la mer
- Station d'épuration
- Zone en assainissement non collectif
- Camping
- Port de plaisance
- Flux extérieur

Agriculture

- siège d'exploitation
- centre équestre
- prairies





Le Crotoy

Qualité des eaux de baignade :

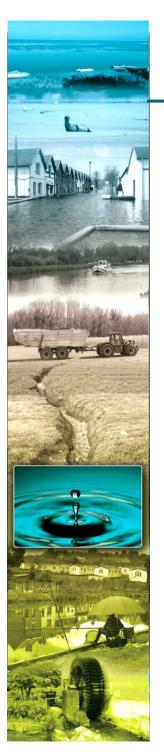
Selon la directive 76/160/CEE

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	В	С	В	В
Année	2007	2008	2009	2010
Classement	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante

Selon la directive 2006/7/CE

Inventaire des sources de pollution et risques associés

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météo- océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Rejet eaux pluviales n° 51 (Les Castors)	Temps sec	-	Fort	1
18 Rejets eaux pluviales	Temps de pluie	Pluie	Fort	1
Le canal de la Maye	Permanent	-	Moyen	2-6
Le canal du Marquenterre	Permanent	-	Moyen	2 - 6
La Maye	Permanent	-	Moyen	2 - 6
Le canal du Dien	Permanent	-	Faible	2 - 5 - 6
La Somme	Permanent	-	Faible	2 - 5 - 6
Port de plaisance du Crotoy	Permanent	-	Faible	3
Port de plaisance du Hourdel	Permanent	-	Faible	3
Assainissement non collectif non conforme du Hourdel	Permanent	-	Faible	4
Avifaune	Permanent	-	Faible	
Chevaux sur la plage	Exceptionnel	-	Faible	





Le Crotoy

Plans d'action (à l'échelle communale)

- Limitation des rejets d'eaux pluviales sur le littoral
- Amélioration du traitement tertiaire de désinfection de la station d'épuration
- Limitation des risques de déversement des eaux noires dans le milieu naturel au niveau des ports de plaisance
- Poursuite des diagnostics et réhabilitations des installations d'ANC

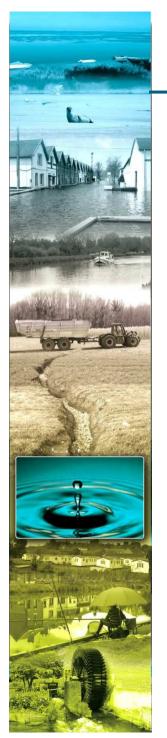
Plans d'actions complémentaires (zone d'étude étendue)

- Limitation des rejets d'eaux pluviales sur le littoral
- Amélioration ou mise en place du traitement tertiaire de désinfection des stations d'épuration rejetant dans la Somme et ses affluents
- Limitation des risques de déversement des eaux noires dans le milieu naturel au niveau des ports de plaisance de la baie de Somme
- Poursuite des diagnostics et réhabilitations des installations d'ANC
- Sensibilisation sur la gestion des moutons de prés salés lors de grandes marées
- Réduction des flux d'origine agricole

Etudes complémentaires

- Etude de modélisation des rejets en Baie de Somme
- Campagne de mesures complémentaires (analyses) en Baie de Somme

Révision En 2013

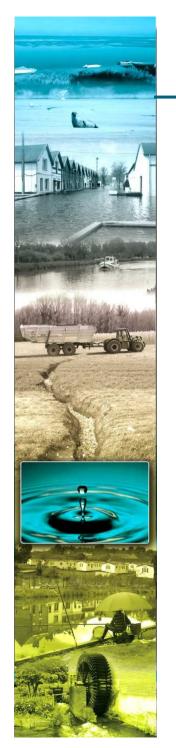




<u>Directive n° 2006/113/CE du 12/12/06</u> <u>relative à la qualité requise des eaux conchylicoles</u>

Sera abrogée le 22 décembre 2013 par la DCE (article 22, 2.(29))

- s'applique aux <u>eaux côtières et aux eaux saumâtres</u>
- désignées comme ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour permettre la vie et la croissance des <u>coquillages</u> (mollusques bivalves et gastéropodes)
- et pour contribuer ainsi à la bonne qualité des produits conchylicoles directement comestibles par l'homme
- activité se pratiquant en milieu ouvert, sans apport de nourriture et dépendant de la qualité du milieu



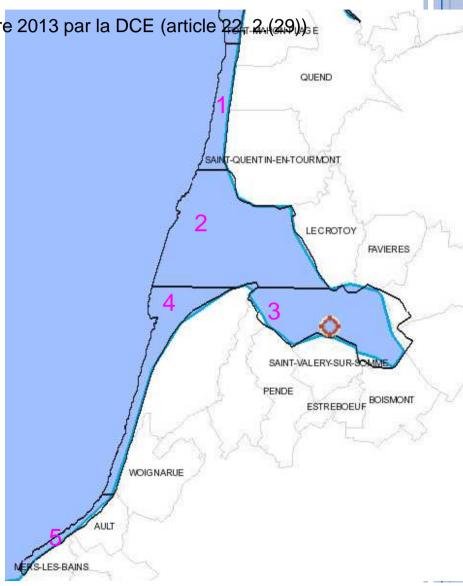


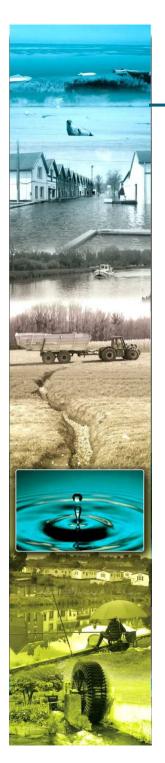
Directive n° 2006/113/CE du 12/12/06 relative à la qualité requise des eaux conchylicoles

Sera abrogée le 22 décembre 2013 par la DCE (article 22, 2, (29))

5 zones concernées sur le littoral du SAGE:

- 1- Quend/St-Quentin en Tourmont
- 2- Baie de Somme nord
- 3- Baie de Somme sud
- 4- Cayeux/Ault Nord
- 5- Bois de Cise/Mers les bains



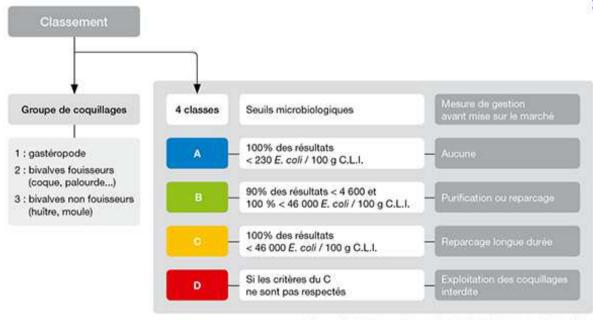




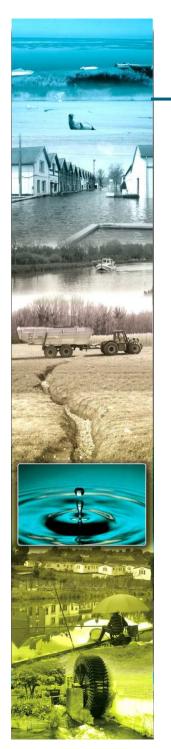
<u>Directive n° 2006/113/CE du 12/12/06 relative à la qualité requise des eaux conchylicoles</u>

Sera abrogée le 22 décembre 2013 par la DCE (article 22, 2.(29))

Classement sanitaire



Source : Bulletin de la surveillance "Qualité du Milleu Marin Littoral" édition 2010





<u>Directive n° 2006/113/CE du 12/12/06 relative à la qualité requise des eaux conchylicoles</u>

Sera abrogée le 22 décembre 2013 par la DCE (article 22, 2.(29))

Classement de la qualité des eaux de production du SAGE

Zones de qualité B

donc les coquillages doivent subir un traitement de purification avant la mise sur le marché

Centre conchylicole du Crotoy

Pour les moules et les coques

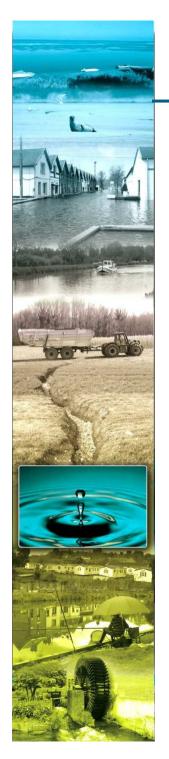
Séjour de 24 à 48h dans bacs où circulent de l'eau de mer purifiée

Etape suivante : Calibrage, lavage, conditionnement pour la commercialisation

Projet porté par un GIE « Produits de la mer-Baie de Somme » regroupant 14 mytiliculteurs, assisté du SMBSGLP

Et soutenus par la Commune du Crotoy, le CG 80 et le CR Picardie







<u>Directive n° 2006/113/CE du 12/12/06 relative à la qualité requise des eaux conchylicoles</u>

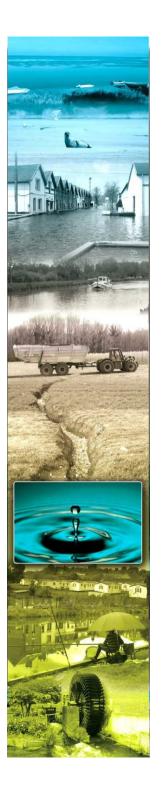
Sera abrogée le 22 décembre 2013 par la DCE (article 22, 2.(29))

Les acteurs de la surveillance

Ifremer : surveillance qualité microbienne, phytoplanctonique, et chimique (REMI, REPHY, RNO)

ARS: contrôle microbiologique des gisements naturels de coquillages exploités en pêche récréative

DIRM : en charge de la réglementation des activité de culture marine et de pêche professionnelle/loisir sur le littoral





4) Directive nitrates



DIRECTIVE NITRATE ET PROGRAMMES D'ACTIONS



La directive du Conseil n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite « directive nitrates »

Objectif : Protéger les eaux superficielles et souterraines des nitrates d'origine agricole

Mise en œuvre a débuté par « Code des Bonnes Pratiques Agricoles » recommandations relatives à l'épandage et au stockage des fertilisants, à la gestion des terres et à l'irrigation.

Programme de surveillance des eaux : Délimitation des zones dites vulnérables (dépassant les 50 mg/l ou supérieur à 40 mg/l avec tendance à l'augmentation)



DIRECTIVE NITRATE ET PROGRAMMES D'ACTIONS



La directive du Conseil n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite « directive nitrates »

Restauration de la qualité des eaux :

Programmes d'actions départementaux avec arrêtés préfectoraux

1^{ère} programme d'action (96-00) :

Rend obligatoire certaines recommandations Code BPA (équilibre de la fertilisation à la parcelle, calendrier d'interdiction d'épandage, stockage des effluents, documents d'enregistrement des pratiques, etc.)

2ème programme d'action (00-03) :

Supprimer la surfertilisation, réduire les quantités d'azote minérale : Plan prévisionnel de fumure, cahier d'épandage obligatoires Couverture des sols en période de lessivage, bande enherbée le long des cours d'eau, limitation des retournements de prairies de plus de 3 ans)

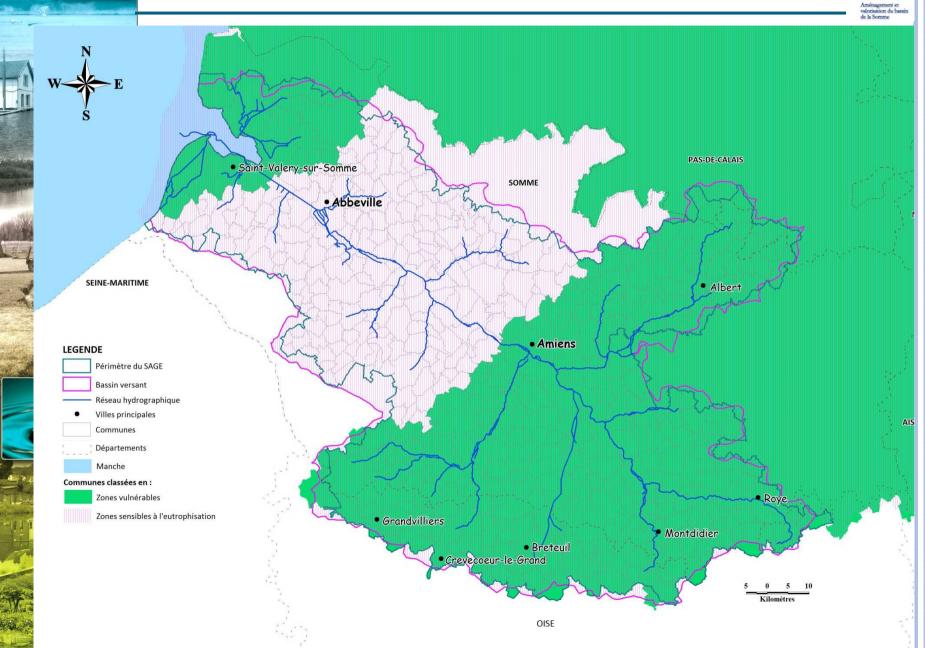
3^{ème} programme d'action (04-09)

4^{ème} programme d'action (09-13)

Généralisation de la couverture des sols en automne sur 100% à échéance 2012 Bande enherbées de 5 mètres de large le long des cours d'eau

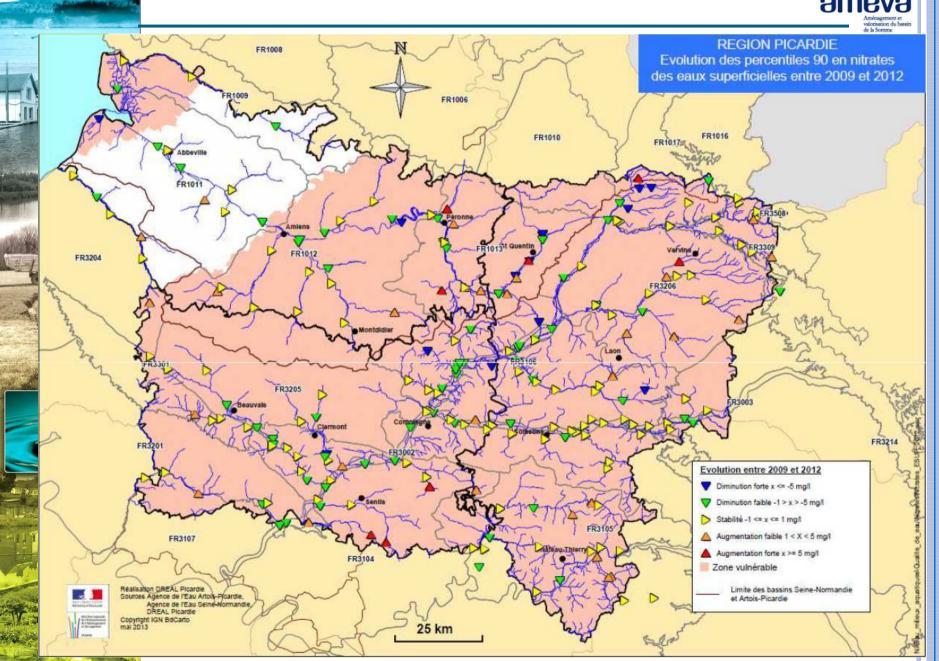
ZONES VULNÉRABLES – 4^{ÈME} PROGRAMME





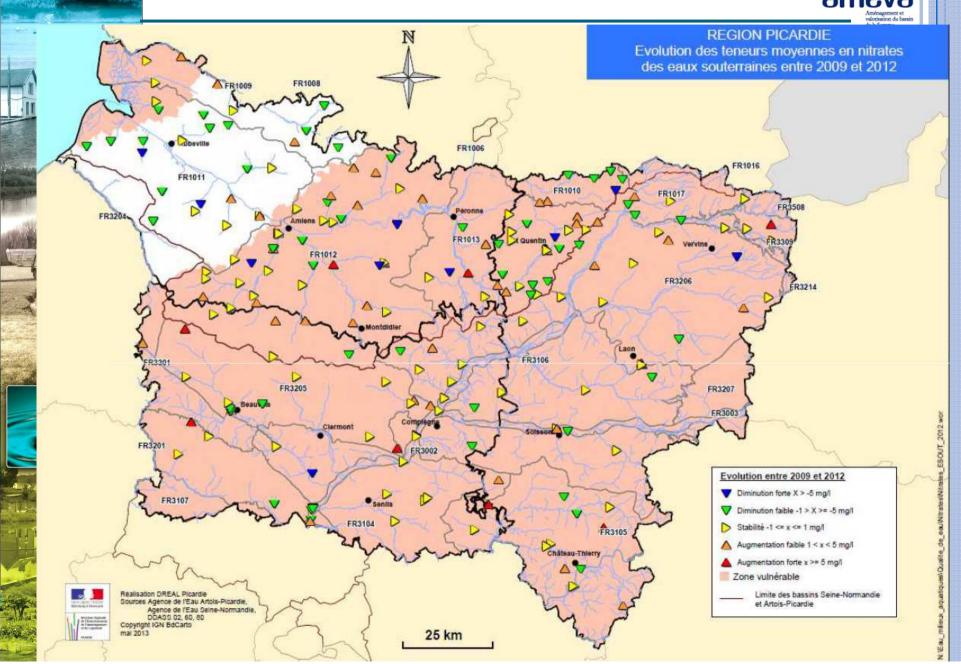
ZONES VULNÉRABLES – 4^{ème} programme





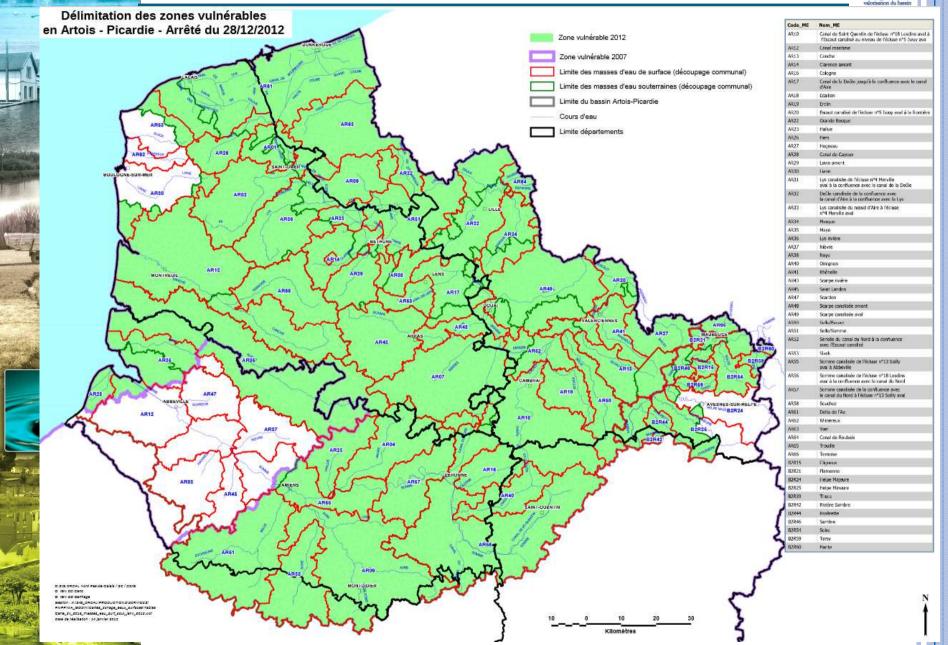
ZONES VULNÉRABLES – 4^{ÈME} PROGRAMME

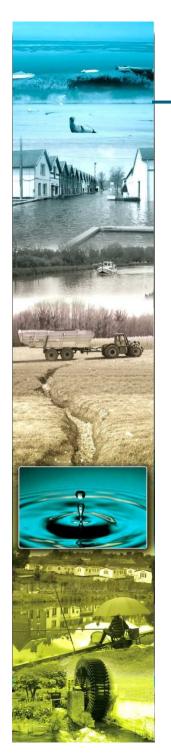




ZONES VULNÉRABLES – 5^{ème} programme







PROGRAMME D'ACTIONS



5ème Programme d'actions dans les zones vulnérables aux nitrates agricoles

A partir de 2014

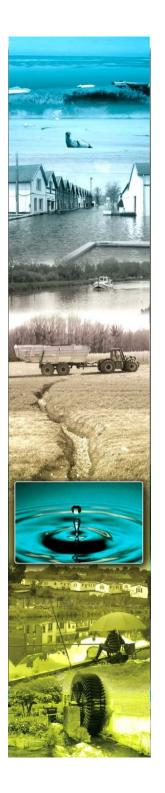
Un <u>Programme d'actions national</u> (arrêté du 19/12/2011 + projet d'arrêté pour le compléter) = > mesures communes à toutes les ZV

et des <u>Programmes d'actions régionaux</u> (en cours d'élaboration en septembre et octobre 2013) = > mesures spécifiques à chaque zone (projet d'arrêté)

2 représentants des SAGE au sein des groupes de travail :

- 1 en Artois-Picardie
- 1 en Seine-Normandie

Objectif de prise de l'arrêté pour Mars 2014





5) Questions diverses

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ◆ AMEVA : Opérateur MAEt 2013 pour les communes à enjeu eau PAS-DE-CALAIS Saint-Valery-sur-Somme Abbeville SEINE-MARITIME LEGENDE Bassin versant · Amiens Périmètre du SAGE Réseau hydrographique Départements Communes Villes Communes présentant un enjeu pour l'eau potable · Grandvilliers Montdidier • Breteuil * Crevecoeur-le-Grand Cible: 225 communes - territoires des autres opérateurs OISE

BILAN QUESTIONNAIRE



Question à l'attention des communes du SAGE

32,5 % des communes du SAGE

